

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
23 mai 2018**

PUBLIE LE : 11 juin 2018

Délibération n° 230518-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le seize mai, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 MAI 2018

PRESENTS

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

<u>Nombre de communes</u>	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le vote du compte administratif 6 pour les autres délibérations

MUSEE PROMENADE / CS-230518-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité Syndical dans sa délibération en date du 25 avril 2017.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2018-06

Objet : Modification de la régie d'avances des petites dépenses

Il est nécessaire d'adapter la liste des dépenses éligibles de la régie d'avance aux besoins actuels du syndicat.

Il a été décidé de modifier la liste des dépenses urgentes ou de faible montant de la régie d'avance.

La régie paie les dépenses urgentes suivantes ou de faibles montants :

- frais technique de reproduction de visuels ;
- droits de reproduction de photographie ;
- frais d'impression et de reproduction ;
- frais d'affranchissement ;
- frais de déplacement ;
- frais de réception ;
- achat de petit matériel et fournitures;
- achat de fournitures diverses dans le cadre des fêtes et cérémonies ;
- alimentation ;
- documentation diverse ;
- frais de blanchisserie ;
- fournitures administratives ;
- carburant ;
- frais cotisation annuelle de la carte bancaire ;
- vignette certificat qualité de l'air ;
- indemnité perçue par convoyeur d'œuvres d'art lors d'un prêt (per diem) ;
- contrôle technique anti-pollution ;
- stationnement – Horodateur ;
- petites interventions techniques et dépannages.

Les dépenses désignées sont payées selon les modes de règlement suivants : espèces, chèques, cartes bancaires.

Les autres articles de l'acte constitutif de la régie d'avance restent inchangés.

Décision n° 2018-07

Objet : Convention de prise de vue / tournage et de réutilisation des images du Musée Promenade : Groupe de Recherches Historiques de Bougival

Il est nécessaire d'établir une convention avec le Groupe de recherches Historiques de Bougival pour l'utilisation d'une image de la photothèque du musée : *Vue des machines de Marly au XIX^e siècle*, anonyme, vers 1830, aquarelle, collection Musée-Promenade, inv. 2016.1.1, dans le cadre de la publication d'un livre intitulé « Bougival à travers les siècles, des origines à la Révolution française ».

Il a été décidé de signer la convention de réutilisation des images du Musée-Promenade, à titre gracieux, avec Le Groupe de Recherches Historiques de Bougival, sis 22 Chemin des Côtes 78380 Bougival, représenté par son Président, Monsieur Daniel ROBAT.

Décision n° 2018-08

Objet : Don des Amis du Musée Promenade au musée, de la gravure « Le Pavillon de Madame du Barry à Louveciennes »

L'Association des Amis du musée, a réalisé l'achat de l'œuvre suivante : « Le pavillon de Madame du Barry à Louveciennes », gravure de Testard, valeur 500 €, lors de la vente publique du 7 mars 2018 par l'Etude Pestel-Debord et en a fait don au musée.

Il a été décidé d'accepter ce don et de l'intégrer dans l'actif du musée.

Fait à Marly-le-Roi, le 11 JUIN 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 11 JUIN 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal